Déclaration des volumes de *carburants pour automobiles* mis à la consommation au titre de la *troisième période* du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Partie A *(complétée par le représentant légal de la société)*

Nom : …… Prénom : ……

Fonction : ……

Société : ……

N° SIREN : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : …… Courriel : ……

Renseigner, pour chaque année d'activité de la société et de ses établissements, les volumes de carburants pour automobiles, mentionnés aux indices d'identification 11, 11 bis, 11 ter, 22 et 55 de l'article 265 du code des douanes, mis à la consommation sur le territoire national :

Carburants pour automobiles mis à la consommation en 2015 :	***mètres cubes***
Carburants pour automobiles mis à la consommation en 2016 :	***mètres cubes***
Carburants pour automobiles mis à la consommation en 2017 :	***mètres cubes***

1 mètre cube = 1 000 litres

Je certifie exactes et conformes les informations déclarées ci-dessus.

Fait à …… Cachet et signature :

Le ……

Partie B *(complétée par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes ou le comptable public)*

Nom : …… Prénom : ……

Société : ……

□ Expert-comptable □ Commissaire au compte □ Comptable public (pour les régies)

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : …… Courriel : ……

Je certifie exactes et conformes les informations déclarées ci-dessus.

Fait à …… Cachet et signature :

Le ……

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des obligations dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le *Ministère en charge de l'énergie*. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au *Ministère en charge de l'énergie, DGEC, Pôle national des certificats d'économies d'énergie, 92 055 La Défense*. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.